

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

COMMUNE DE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :
17/01/2023

Date de l'affichage :
17/01/2023

En exercice : 15
Présent(s) : 15
Absent(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Objet :

**MAINTIEN OU NON
DE MONSIEUR
CLAUDE
BONDUELLE AU
POSTE DE 1^{er}
ADJOINT**

2023

**MARSEILLE EN BEAUVAISIS
- COMMUNE -**

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 060-216003830-20230123-D1_2023_COM-DE



Mairie de Marseille en Beauvaisis

**EXTRAIT DU
REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE**

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt-trois du mois de Janvier

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Servane CARON, Angélique SAINNEVILLE, Aurélie LEVÊQUE, Cynthia COTELLE, Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Hélène ROHAUT, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Thibaut HULLAERT, Antonio PREVOST et Claude BONDUELLE.

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : Madame Servane CARON.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-20 et L. 2123-24

Vu l'arrêté du maire en date du 16 janvier 2023 portant retrait de la délégation de fonction à Monsieur BONDUELLE Claude à compter du 16 janvier 2023,

Après avoir entendu le rapport du maire,

Considérant qu'à la suite de la cessation de la délégation de fonction à Monsieur BONDUELLE Claude, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur BONDUELLE Claude dans ses fonctions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 4 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention,

Décide de mettre fin à la fonction d'adjoint au maire de Monsieur BONDUELLE Claude

Fait et délibéré à Marseille en Beauvaisis, le 23 janvier 2023.

Le Maire,

Isabelle DUBUT

